Options L3 (pour changer !)

Par **M. Babar**, le **01/09/2012** à **03:16**

Bonjour à tous !

Etudiant en troisième année, je dois comme tout un chacun choisir mes options. Si vous le voulez bien j'aurai besoin de vos lumières [smile3]. Je précise d'emblée que je suis plutôt privatiste, mais je pense qu'il peut être pertinent de garder plusieurs matières de droit public. Par ailleurs je n'attache pas un grand intérêt pour le droit pénal (bien que ce n'est pas une matière qui me déplaise en soi) et n'ai du reste pas encore de projet d'avenir clairement défini. Sont en italiques les matières que je compte prendre.

[s]Premier semestre:[/s]

Droit du travail (coeff.3 avec TD)
Procédure civile (coeff.3 avec TD)
Droit civil des biens (coeff.1)
Procédure pénale (coeff.1)
Droit de l'Union Européenne (coeff.1, obligatoire)
Procédure administrative contentieuse (coeff.1)

Introduction aux droits fondamentaux
Science politique
Sciences criminelles
Préparation aux concours administratifs

Je m'interroge ici sur deux points: 1) Il est possible de prendre droit civil des biens ou procédure civile en coeff.3 avec TD, ai-je tort de privilégier la procédure civile ? (La matière restante passe en coeff.1 sans TD)
2) La procédure administrative contentieuse constitue t-elle dans mon cas un choix judicieux ? (Je peux à la place prendre une des quatre matières restantes)

[s]Deuxième semestre:[/s]

Droit des sociétés (coeff.3 avec TD)
Droit de la famille (coeff.3 avec TD)
Droit fiscal (coeff.1)
Droit social (coeff.1)
Histoire du droit pénal et du droit de la famille (coeff.1)
Droit pénal spécial (coeff.1)

Droit administratif des biens
Droit des services publics
Droit international public
Préparation aux concours administratifs
Histoire des idées politiques

Je m'interroge ici sur le choix du droit social, est-ce concordant ? (Le droit social comprend le droit du travail, mais aussi le droit de la Sécurité sociale, etc.)

Dans l'ensemble je crains d'avoir pris beaucoup de matières de droit pénal (procédure pénale, histoire du droit pénal et droit pénal spécial) pour quelqu'un qui ne se destine pas à devenir un pénaliste. Le pénal est-il fondamental en droit privé, ou devrai-je en partie le délaisser ? En outre je regrette un peu qu'il manque certaines matières comme le droit des sûretés, le droit des régimes matrimoniaux, etc. mais qu'importe.

Dans tous les cas je vous remercie de votre lecture et de votre aide [smile36]

Par **Thibault**, le **01/09/2012** à **07:36**

Tu devrais laisser une matière de pénal, si tu ne t'y destines pas, pour une matière de droit public... ça peut servir. Le plus basique c'est droit des SP, je te le conseille fortement (tu sauras en gros ce qu'est une délégation de service public etc.) !

Par **M. Babar**, le **01/09/2012** à **14:00**

Hum d'accord, je te remercie de ta réponse :) C'est vrai que le public peut servir en privé (et vice versa), d'où l'intérêt de sélectionner les matières appropriées. Dans cette optique j'hésitais quand même entre droit des services publics et droit administratif des biens, ne sachant pas clairement ce qu'ils représentaient. Grâce à toi j'y vois un peu plus clair.

D'autres avis ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés